



**AMBASSADE
DE FRANCE
EN FINLANDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Revue de la presse finlandaise

Le service de presse et de communication de l'Ambassade de France en Finlande propose quotidiennement, en français, une revue de la presse finlandaise. Les opinions et les jugements émis dans cette revue de presse ne sauraient engager la responsabilité de l'Ambassade. Cette revue est réalisée à partir de la lecture des titres suivants :

Aamulehti (AL), Helsingin Sanomat (HS), Hufvudstadsbladet (Hbl), Iltalehti (IL), Ilta-Sanomat (IS), Kaleva, Kanava, Kansan Uutiset (KU), Kauppalehti (KL), Keski-suomalainen (KS), Nykypäivä (NP), Suomen Kuvalehti (SK), Suomenmaa (SM), Turun Sanomat (TS), Demokraatti (Dem).

Lundi 18 mars 2024

Frontières - Migration	2
Le gouvernement propose une loi d'exception qui permettrait de suspendre la réception des demandes d'asile et d'empêcher les demandeurs d'entrer sur le territoire	2
Selon le Chancelier de la justice Pöysti, c'est une affaire exceptionnelle et sérieuse	2
Henriksson : le Rkp n'a pas encore validé le projet de loi	3
L'opposition a commenté le projet.....	3
Analyse:	3
Le système fondé sur les accords internationaux est en crise à cause de la Russie. La même crise menace désormais également de s'étendre au parlement finlandais.	3
"Les demandeurs d'asile ne doivent pas être punis"	5
Les juristes critiquent le projet de loi du gouvernement	5
Le Président du syndicat des gardes-frontières exprime ses inquiétudes	6
Projet de loi de lutte contre la migration instrumentalisée	7
Politique européenne	8
Le Comité interministériel de politique européenne a déterminé les positions de la Finlande sur les objectifs climatiques de l'UE et la mobilité militaire	8
Défense – Sécurité.....	9
La Finlande accorde 30 millions d'euros dans une acquisition en commune entre des pays européens	9
Nammo recevra 30 millions d'euros de financement européen	9
La Finlande a atteint son objectif en matière de financement des munitions par l'UE	9
La Finlande et les États-Unis intensifient leur coopération en matière de cybersécurité	9
Le Hamas aurait éventuellement utilisé des technologies de Nokia.....	9
Augmentation de cyber-attaques en Suède et en Finlande	10
Politique étrangère	10
Trois Finlandais soupçonnés de fraude concernant des fonds prévus pour l'Ukraine.....	10
Le ministère des Affaires étrangères suspend en Thaïlande la réception des demandes de visa pour les cueilleurs de baies.....	10
Le ministère des Affaires étrangères lutte contre les comportements inappropriés sur le lieu de travail.....	11
L'enquête sur le cas de harcèlement de l'ambassadeur Jari Vilén ne sera pas confiée à un cabinet d'avocats	11
Education	11
Chute du nombre d'échanges d'étudiants	11

Frontières - Migration

Le gouvernement propose une loi d'exception qui permettrait de suspendre la réception des demandes d'asile et d'empêcher les demandeurs d'entrer sur le territoire

Vendredi, le gouvernement a finalisé un projet de loi sur la base duquel les demandeurs d'asile pourraient être empêchés d'entrer dans le pays et l'acceptation des demandes serait considérablement limitée.

Il a été difficile de rédiger le projet de loi sous une forme conforme à la Constitution finlandaise et aux accords internationaux, ce qui a également été reconnu par Sanna Palo conseillère du ministère de l'Intérieur à la direction des gardes-frontières.

"C'est une situation juridiquement exceptionnellement difficile et tendue en termes de droits fondamentaux et de droits de l'homme", a déclaré Palo lors de la conférence de presse vendredi. "Nous devons mettre en balance la sécurité nationale, la sécurité des frontières, les accords internationaux et les droits de l'homme", a déclaré le Premier ministre Petteri Orpo.

Il s'agirait d'une loi exceptionnelle dont l'adoption urgente nécessite une majorité des cinq sixièmes au Parlement.

Selon Orpo, le gouvernement était unanime pour soumettre cette proposition à la procédure des avis. Il s'est dit confiant qu'une majorité nécessaire serait obtenue au Parlement.

Orpo a souligné que les accords internationaux régissant les demandes d'asile ont été conclus à une époque où aucun État n'en abusait. Maintenant, la situation est différente.

Il a justifié la nécessité de cette loi par le fait que la Finlande a été la cible d'une « immigration instrumentalisée ». Depuis l'automne dernier, la Russie pousse des demandeurs d'asile à la frontière orientale de la Finlande, c'est-à-dire qu'elle transforme les personnes en quête d'asile ou d'une vie meilleure en « outils » pour atteindre ses propres objectifs. Selon Orpo, cela vise à influencer la sécurité nationale et l'ordre public de la Finlande. "Nous devons nous préparer au fait que la situation pourrait devenir plus difficile avec l'arrivée du printemps", a-t-il déclaré.

La ministre de l'Intérieur Mari Rantanen a déclaré lors de la conférence de presse que la loi ne concerne pas la politique d'immigration mais la politique de sécurité. "Nous avons le droit et le devoir de protéger nos propres frontières. En même temps, bien entendu, nous protégeons également les frontières extérieures de l'UE et de l'OTAN », a-t-elle déclaré.

La mise en application de la loi nécessiterait une décision distincte du gouvernement. La décision ne pourrait affecter qu'une partie de la frontière nationale finlandaise à la fois. et pour une durée maximale d'un mois à la fois. Cela ne serait possible que si le président et le gouvernement, en coopération et sur la base des informations fournies par les autorités du renseignement, pouvaient déclarer qu'il existe une connaissance ou une suspicion justifiée d'une tentative d'influence d'un État étranger ou d'un autre acteur.

Selon Palo, les gardes-frontières seraient chargés de mettre en œuvre la loi. Le point de départ serait que l'entrée de l'immigré soit empêchée principalement dans la zone réglementée. "Cela inclut, par exemple, les clôtures et les barrières temporaires, la gestion des foules, etc. Mais en ce qui concerne les personnes déjà arrivées sur le territoire finlandais, des efforts seraient faits pour identifier les personnes se trouvant dans une position particulièrement vulnérable, comme les enfants ou les personnes handicapées, qui seraient autorisées à entrer dans le pays", a déclaré Palo. Elle a ajouté qu'en principe, une "situation d'interaction" serait également mise en place avec les personnes arrivées dans le pays. Ils pourraient alors s'exprimer s'ils courent un risque réel d'être soumis, par exemple, à la peine de mort ou à la torture. Ces personnes seraient admises dans le pays.

La loi ne donnerait pas de nouveaux moyens d'utilisation de la force pour les gardes-frontières.

HS

Selon le Chancelier de la justice Pöysti, c'est une affaire exceptionnelle et sérieuse

Le Chancelier de la Justice Tuomas Pöysti prépare son avis sur le projet.

"Le projet de loi est exceptionnel et nécessite une prise en compte délicate de l'État de droit et de l'interprétation des droits fondamentaux et humains dans un environnement sécuritaire difficile. C'est une question très importante et sérieuse."

Pöysti ne souhaite pas commenter ce sujet à ce stade, car il prépare sa déclaration sur le projet. Pöysti souligne qu'en relation avec les décisions précédentes concernant la frontière orientale prises dans le cadre de la loi sur les gardes-frontières, on a considéré à juste titre qu'il existait une menace sérieuse pour la sécurité nationale de la Finlande.

"J'ai considéré qu'il était important de connaître toutes les options législatives et les moyens de protéger la sécurité nationale de la Finlande tout en respectant l'intégralité de la constitution et les exigences essentielles des obligations internationales en matière de droits de l'homme et du droit de l'UE, si la sécurité aux frontières se détériorait davantage et si la menace pour la sécurité nationale se détériorait davantage."

HS

Henriksson : le Rkp n'a pas encore validé le projet de loi

La présidente du parti populaire suédois Rkp et ministre de l'Éducation Anna-Maja Henriksson a déclaré que le Rkp n'avait pas approuvé le projet de loi mais seulement accepté qu'il soit soumis à des avis.

"Nous n'avons pas béni le projet. En principe, la ministre [Mari] Rantanen aurait pu décider elle-même de soumettre le projet au cycle d'avis", explique Henriksson.

Le gouvernement a-t-il discuté de la possibilité de soumettre le projet de loi au Parlement, même si le Rkp s'y oppose ?

"On n'en a pas encore discuté. Jeudi, nous avons eu une réunion du comité interministériel de politique étrangère et de sécurité du gouvernement. J'y ai présenté notre position. Examinons d'abord les avis, puis nous déciderons quoi faire. »

HS

L'opposition a commenté le projet

Pour que le projet du gouvernement de loi d'exception soit adopté par le Parlement, il aurait également besoin du soutien d'une partie de l'opposition.

L'Alliance des Gauches a déjà déclaré qu'il ne soutient pas la loi d'exception préparée par le gouvernement.

Les Verts critiquent également le non-respect par la Finlande des accords internationaux.

Le PSD et le Centre, en revanche, trouvent positif que le gouvernement ait préparé le projet de loi. Cependant, ils ne promettent pas un soutien sans réserve au projet au Parlement.

HS

Analyse:

Le système fondé sur les accords internationaux est en crise à cause de la Russie.

La même crise menace désormais également de s'étendre au parlement finlandais.

Le projet de loi permettrait à l'autorité opérant à la frontière de refouler le demandeur d'asile déjà à la frontière ou à proximité. Selon la constitution finlandaise actuelle, cela n'est pas possible.

Selon la Constitution, un étranger ne peut être expulsé, extradé ou refoulé s'il est menacé de la peine de mort, de torture ou d'autres traitements portant atteinte à la dignité humaine.

Le même principe est inclus dans plusieurs traités internationaux clés relatifs aux droits de l'homme. En outre, c'est aussi stipulé dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE et dans la loi sur les étrangers.

On ne saurait imaginer un paquet de normes plus solide. "On ne peut déroger à ces principes, même dans des moments exceptionnels", reconnaît-on, entre autres, dans la note du gouvernement sur la fermeture des frontières en décembre. La note indique également qu'un État membre de l'UE ne peut pas, conformément à la Convention européenne des droits de l'homme, empêcher complètement la possibilité de demander une protection internationale, même s'il s'agit d'une situation d'influence hybride.

Les juristes interrogés par Helsingin Sanomat ne se souviennent pas d'un cas dans lequel une loi clairement en contradiction avec les accords internationaux signés par la Finlande aurait été soumise au parlement.

Le problème central peut être résumé précisément dans le mot "contradiction" qui figure dans le projet de loi. En effet, dans son mémorandum, le gouvernement n'essaie même pas de dire que le projet de loi n'est pas contraire au droit international.

"La loi proposée, selon laquelle les possibilités de présenter une demande d'asile sont fondamentalement limitées dans les situations où la loi est appliquée, est *en contradiction* avec les obligations en matière de droits de l'homme qui incombent à la Finlande et limite l'essence du droit fondamental à la protection juridique prévu à l'article 21 de la Constitution", indique le motif du projet de loi.

Il peut être difficile pour de nombreux Finlandais de comprendre pourquoi la Finlande ne pourrait pas empêcher un demandeur d'asile de demander une protection si ce dernier est utilisé comme instrument d'une opération hybride de la Russie.

Le but ultime du projet de loi est bon pour la Finlande : elle vise à protéger la Finlande des opérations hostiles russes. Il bénéficiera sûrement d'un grand soutien de la part de la population. Mais en même temps, cela contredit clairement le droit international.

La Finlande a été l'un des bénéficiaires de l'ordre mondial fondé sur des règles. Un petit État est mieux protégé si le plus grand nombre possible d'États s'engagent à suivre des règles et des accords communs.

Si le projet est envoyé au Parlement, il mettra les députés dans une position difficile.

Au sein de la commission des lois constitutionnelles, le projet doit être évalué par des experts du droit auditionnés par la commission.

Le raisonnement derrière le projet de loi semble si fragile qu'il pourrait donc bien échouer déjà devant la commission du droit constitutionnel. Le gouvernement, et en particulier les Vrais Finlandais, pourraient alors accuser les juristes de manquer de patriotisme et ainsi sauver la face. Ou bien la commission des lois constitutionnelles va-t-elle soutenir le projet de loi, même si la majorité des experts le considère comme contraire au droit international ? On n'a jamais été confrontés à une telle situation, même à l'époque du coronavirus.

Si le projet est adopté par le Parlement, cela sera une loi dite d'exception. Les lois d'exception s'écartent des principes généraux de l'ordre juridique ou interfèrent avec les droits fondamentaux des citoyens. L'approbation d'au moins les cinq sixièmes du Parlement est nécessaire pour l'adopter de toute urgence.

En soi, il est possible pour le parlement finlandais d'adopter rapidement une loi d'exception, si une majorité des cinq sixièmes est trouvée au parlement. Il faut donc le soutien d'au moins 167 députés.

Tout est question de précipitation. La neige fond et il devient de plus en plus facile de traverser la frontière terrestre orientale. Dix jours seulement ont été accordés par le gouvernement pour la procédure des avis, ce qui est également exceptionnellement court dans un sujet aussi difficile.

Les partis au pouvoir (à l'exception éventuellement du parti populaire suédois Rkp) obtiendront avec quasi certitude le soutien du Centre et des sociaux-démocrates. L'audience de ces partis pourrait s'effondrer s'ils s'opposaient à une loi qui vise à accroître la sécurité de la Finlande.

D'un autre côté, l'audience du Rkp, des Verts, et surtout de l'Alliance des gauches ne s'effondrera pas nécessairement, même s'ils affirment que la Finlande ne peut pas s'écartier de sa ligne vieille de plusieurs décennies consistant à souligner l'importance des accords internationaux pour la Finlande. Or, les voix de l'Alliance des gauches, du RKP et des Verts suffiraient à empêcher l'adoption de projet de loi d'exception.

La Russie tente de semer la confusion dans l'Europe et dans d'autres États qui fondent leurs activités sur le droit international. Dans le même temps, la Russie profite du fait que les autres essayent de respecter les règles internationales, quand elle-même peut les enfreindre à volonté. Pour la Russie, ce n'est pas grave si la loi d'exception parvient à maîtriser son action de déstabilisation aux frontières. Elle invente d'autres moyens de harcèlement.

Le système international fondé sur les traités est en crise à cause des actions de la Russie. Aujourd'hui, la confusion menace également de s'étendre au parlement finlandais.

HS

"Les demandeurs d'asile ne doivent pas être punis"

Selon Eveliina Lyytinen, chercheuse à l'Institut des migrations, la proposition du gouvernement de loi d'exception contrevient en partie à la fois à la législation finlandaise et aux accords internationaux.

Elle considère la loi exceptionnelle que le gouvernement a soumise aujourd'hui vendredi à la ronde d'opinion comme problématique pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, selon Lyytinen, la présentation devrait accorder davantage d'attention à la garantie que chacun a le droit de demander l'asile. "J'espère également qu'en guise de contrepoids à cette loi, si elle est adoptée, des mesures concrètes seront également prises afin qu'il existe des voies plus sûres qu'auparavant pour demander une protection internationale" en Finlande.

La question essentielle concerne la manière dont la vulnérabilité des personnes arrivant dans le pays ou d'autres motifs d'asile pourraient être identifiées. Les demandes d'asile peuvent toujours être acceptées lorsqu'il s'agit de personnes se trouvant dans une situation particulièrement vulnérable, comme les enfants et les personnes handicapées. Et l'asile peut toujours être demandé par des personnes qui courent un risque réel d'être soumises à la peine de mort, à la torture ou à d'autres traitements inhumains à leur retour. Cependant, le problème est de savoir comment cela est évalué et avec quelle rapidité la décision est prise.

"Il existe ici un risque croissant que la véritable vulnérabilité ne puisse pas être identifiée", dit Lyytinen. Même dans le cadre d'une procédure d'asile normale, qui dure généralement au moins six mois, la vulnérabilité n'est pas toujours apparente. "Il est très douteux qu'un handicap non physiquement visible puisse être rapidement observé dans ces processus".

Dans l'ensemble, selon Lyytinen, les autorités disposent d'un pouvoir discrétionnaire déraisonnable dans des cas individuels.

Dans la proposition du gouvernement, la possibilité d'expulser un demandeur d'asile ne s'appliquerait qu'aux situations d'entrée instrumentalisées. Lyytinen se demande comment les autorités frontalières sont capables de reconnaître quand un demandeur d'asile est instrumentalisé et quand il s'agit d'une véritable demande de protection internationale.

"Les demandeurs d'asile ne devraient pas être punis pour la manière dont ils entrent dans le pays. Ils ont le droit d'entrer dans le pays et de demander l'asile".

Selon Lyytinen, la présentation devrait également garantir que la Finlande respecte l'interdiction de retour. "La Russie, comme nous le savons tous, ne peut en aucun cas être considérée comme un pays sûr".

Lyytinen rappelle, entre autres, les récents changements dans la loi concernant les sans-papiers en Russie, qui limiteraient considérablement leurs droits par rapport aux citoyens du pays. "Même si la Finlande ne renvoie pas directement une personne vers son pays d'origine, où elle est menacée de torture ou d'autres traitements inhumains, la Russie peut le faire".

Le Premier ministre Petteri Orpo a souligné que certains États membres de l'UE ont empêché les demandeurs d'asile d'entrer dans le pays sans aucune législation particulière. "La Finlande est un Etat de droit et nous voulons qu'une telle procédure d'exception aux frontières ait une base légale et que nos autorités agissent conformément à la loi approuvée par le Parlement", a déclaré Orpo. Lyytinen pense que l'argument d'Orpo est problématique. "Si la loi est appliquée, la Finlande tombera de toute façon dans le groupe des pays où il n'est pas possible de demander l'asile partout".

Selon les gardes-frontières, des centaines, voire des milliers de personnes tentent toujours d'entrer en Finlande du côté russe. Cependant, les évaluations de la menace concernant ces personnes et les activités de la Russie sont principalement des informations classifiées des services de renseignement.

Lyytinen espère que le gouvernement sera en mesure d'expliquer publiquement mieux qu'aujourd'hui sur quelles informations il fonde son évaluation de la menace.

Yle

Les juristes critiquent le projet de loi du gouvernement

Les juristes critiquent sévèrement la proposition du gouvernement.

"Le gouvernement admet ouvertement et à plusieurs reprises que la loi d'exception envisagée dans son projet de loi est en conflit non seulement avec la Constitution mais aussi avec les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme qui lient la Finlande. Il n'est pas du tout possible de promulguer une telle loi comme une "exception limitée" à la Constitution, comme le prévoit l'article 73 de la Constitution", déclare Martin Scheinin, professeur-chercheur à l'Académie britannique des sciences.

Les points de départ centraux de la réforme des droits fondamentaux de 1995 et de la réforme constitutionnelle de 1999 étaient que les obligations internationales en matière de droits de l'homme font partie de la constitution finlandaise et que leur caractère contraignant est un principe central de la constitution. Selon la Constitution, les pouvoirs publics doivent garantir le respect des droits fondamentaux et des droits de l'homme.

Également dans l'article de la Constitution sur les circonstances exceptionnelles, il est explicitement exigé que même en cas d'écarts par rapport au texte de la Constitution, il est toujours nécessaire de garantir que les obligations internationales en matière de droits de l'homme qui incombent à la Finlande sont remplies.

Dans le projet de loi du gouvernement, il est écrit que "le règlement proposé, selon lequel les possibilités de présenter une demande d'asile sont fondamentalement limitées dans les situations où la loi est appliquée, est *en contradiction* avec les obligations en matière de droits de l'homme qui incombent à la Finlande".

"Sur ce point et sur au moins quatre autres, il est ouvertement admis que la loi proposée est en conflit - et pas seulement dans une soi-disant *tension* - avec les obligations de la Finlande en matière de droits de l'homme. Cela n'a jamais été fait auparavant, et ne devrait pas être fait maintenant, à moins que l'engagement de la Finlande en faveur des droits de l'homme internationalement protégés ne soit d'abord supprimé du texte de la Constitution », déclare Scheinin.

Janne Salminen, professeur de droit public à l'Université de Turku, considère lui aussi le projet de loi comme exceptionnel. "Le gouvernement constate qu'il existe des problèmes considérables en ce qui concerne les obligations internationales en matière de droits de l'homme. Lorsqu'on le lit rapidement, le projet est confus sur le plan juridique et il reste à voir s'il devient un véritable projet de loi sur lequel le chancelier de la justice prend d'abord position, puis la commission du droit constitutionnel."

HS

Le Président du syndicat des gardes-frontières exprime ses inquiétudes

Le président du Syndicat des gardes-frontières Erkki Hirvonsalo estime qu'il serait bon que la nouvelle loi d'exception donne aux gardes-frontières les moyens de lutter contre ce que l'on appelle "l'entrée instrumentalisée dans le pays". Jusqu'à présent, la législation n'a pas donné aux gardes-frontières les moyens de le faire.

Cependant, le projet de loi soulève de nombreuses questions liées au travail des gardes-frontières.

Selon les juristes, il est contraire à la Constitution et aux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, que la Finlande s'est engagée à respecter.

Hirvonsalo souligne que les gardes-frontières ne peuvent pas évaluer que la loi respecte ou non les droits de l'homme. "Nous devons être sûrs que lorsque le parlement adopte la loi, les questions relatives aux droits de l'homme et d'autres questions ont été prises en compte. Un fonctionnaire ne peut pas être un expert dans les droits de l'homme. Nous sommes les exécutants de la loi", dit-il.

"Il ne s'agit pas d'une pure loi de refoulement (push-back). Le refoulement pur et simple est lorsque les demandes d'asile ne sont acceptées nulle part, comme c'est le cas en Pologne. Dans ce [projet de loi], dans certaines zones on interdit l'entrée ou on repousse les gens du pays et on exprime par des ordres et des exhortations que les demandes [d'asile] ne sont pas acceptées ici. Et nous demanderont aux personnes de se rendre dans un endroit où les demandes d'asile sont reçues", explique Hirvonsalo.

Il existe certaines exceptions. Seraient admises les personnes en situation de vulnérabilité, telles que les enfants et les personnes handicapées.

En outre, l'autorité compétente pourrait accepter une personne qui exprime courir un risque réel d'être soumis, par exemple, à la peine de mort ou à la torture. Selon Hirvonsalo, évaluer cela serait difficile, surtout sur le terrain.

"Et quelle est l'autorité compétente dans ce cas ? S'agit-il simplement d'un garde-frontière sur le terrain ou quelqu'un viendra-t-il prendre cette décision ? C'est complètement ouvert", explique Hirvonsalo.

L'accès au territoire serait empêché par des clôtures et des barrières temporaires et par des moyens de contrôle des foules. Selon Hirvonsalo, l'utilisation de la force peut être ciblée sur certains endroits s'il existe des informations préalables selon lesquelles un nombre important de personnes se sont déplacées ou ont été déplacées depuis la Russie vers certains endroits proches de la frontière finlandaise.

Selon lui, les gardes-frontières ont reçu davantage de formation à la gestion des foules.

"Mais quand nous devons empêcher et repousser par la force, il y aura certainement des situations de lutte. L'exécution du travail est sûre lorsqu'elle est faite sous la direction d'une autorité et bien gérée, et lorsqu'il y a plus de fonctionnaires que de migrants".

Hirvonsalo est particulièrement préoccupé par la manière de traiter les personnes qui seraient déjà entrées sur le territoire finlandais par la frontière terrestre et ne souhaiteraient pas y renoncer. Comment agir dans une telle situation sur le terrain ? Le projet de loi ne prend pas position sur ce point.

"Nous partons de l'idée que l'on donne des ordres et des recommandations [aux migrants]. Ensuite, on recourt à la force et cela doit être proportionnel au comportement [des migrants]", explique Hirvonsalo.

"On peut, dans leur forme la plus douce, les prendre par la main et leur demander de partir. Dans les cas les plus durs, on les menotte et on les porte. Mais il faudra probablement quatre fonctionnaires pour pouvoir évacuer une personne en toute sécurité", dit-il et il poursuit :

"Et si nous devons déplacer des personnes vers la Russie, nous ne pouvons aller que jusqu'à la frontière. Est-ce qu'on va les transporter jusqu'à la limite et les envoyer du côté russe?"

HS

Projet de loi de lutte contre la migration instrumentalisée

Communiqué de presse du Gouvernement / Ministère de l'Intérieur

Le 15 mars, le ministère de l'Intérieur a envoyé pour commentaires un projet de loi portant sur les mesures temporaires de lutte contre la migration instrumentalisée. La date limite pour les commentaires est le 25 mars. L'objectif est que la loi d'exception puisse entrer en vigueur le plus tôt possible. La loi d'exception serait temporaire et serait valable un an après son entrée en vigueur.

La loi prévoirait des dispositions sur les conditions dans lesquelles le gouvernement en séance plénière pourrait décider de restreindre la réception des demandes de protection internationale dans une zone limitée à la frontière nationale de la Finlande et dans une proximité immédiate. La décision serait prise après une concertation préalable avec le Président de la République. Cette loi ne pourrait être appliquée que dans les situations où il est essentiel de lutter contre des actions visant à exercer une influence sur la Finlande d'une manière qui met gravement en danger notre souveraineté ou notre sécurité nationale. La décision pourrait être prise de manière proactive et pour une durée maximale d'un mois à la fois.

Dans de tels cas, les demandes de protection internationale ne seraient pas acceptées, sauf certaines exceptions, et ceux qui cherchent à entrer dans le pays seraient empêchés de le faire. Les personnes demandant une protection internationale seraient expulsées du territoire et dirigées vers un endroit où les demandes de protection internationale sont reçues.

Cette réglementation ne s'appliquerait qu'aux incidents graves de migration instrumentalisée et n'affecterait pas les demandes de protection internationale ailleurs en Finlande.

La loi permettrait de maintenir ouverts les points de passage frontaliers de la frontière orientale, car elle limiterait uniquement l'accueil des demandes de protection internationale en cas de migration instrumentalisée.

D'après l'évaluation [du ministère de l'Intérieur], aucun autre moyen ne serait efficace pour empêcher les actions visant à faire pression sur la Finlande par le biais d'une migration instrumentalisée. Le droit national et international ne prévoit actuellement aucune procédure permettant de lutter efficacement contre la migration instrumentalisée. Cependant, le besoin légitime des États membres de pouvoir protéger leur territoire a été reconnu au niveau de l'UE.

L'objectif du projet de loi est d'assurer la préparation face aux incidents les plus graves causés par une migration instrumentalisée et de garantir la capacité des autorités à agir dans les situations les plus graves.

La loi devrait entrer en vigueur le plus tôt possible. Cependant, l'application de la loi nécessiterait une décision distincte prise en séance plénière par le gouvernement. La décision serait prise après une concertation préalable avec le Président de la République.

Le ministère a examiné la possibilité de promulguer une législation en la matière si nécessaire en utilisant la procédure de réforme constitutionnelle. Il existe des raisons impérieuses de recourir une loi d'exception, dans la mesure où les pouvoirs publics ne disposent pas actuellement de moyens suffisants pour lutter contre une instrumentalisation grave de la migration. La loi d'exception ne serait en vigueur que pour une durée limitée, comme l'exige la Commission des lois constitutionnelles du Parlement.

La Russie a recours à la migration instrumentalisée contre la Finlande depuis l'automne 2023. La Finlande doit se préparer à la possibilité que la Russie exerce une pression prolongée sur la Finlande et que nous assistions à une migration instrumentalisée plus grave et à plus grande échelle. La frontière orientale de la Finlande est une frontière extérieure à la fois de l'UE et de l'OTAN. La frontière extérieure de l'espace Schengen ne doit pas devenir une voie de migration instrumentalisée vers l'Europe.

https://valtioneuvosto.fi/-/1410869/lakiluonnos-valineellistetyin-maahantulon-torjumiseksi-lausunnolle?languageId=en_US

Politique européenne

Le Comité interministériel de politique européenne a déterminé les positions de la Finlande sur les objectifs climatiques de l'UE et la mobilité militaire

Lors de sa réunion du 15 mars, le Comité interministériel de politique européenne a défini les positions de la Finlande sur la vision de la Commission européenne pour la transition post-2030 vers la neutralité climatique d'ici 2050 ainsi que sur le développement du plan de mobilité militaire de l'UE et du plan d'action national.

En février 2024, la Commission a publié une communication à l'horizon 2040, qui comprend la vision de la Commission pour la transition post-2030 vers la neutralité climatique d'ici 2050 et sa recommandation concernant l'objectif climatique de l'UE pour 2040. La Finlande soutient la proposition de la Commission visant à fixer un objectif de réduction nette des émissions de 90% pour l'UE d'ici 2040, couvrant à la fois les émissions et les absorptions. Dans le même temps, la Finlande souligne que la mise en œuvre de l'objectif devrait se concentrer principalement sur des réductions d'émissions rentables et que la situation actuelle et les incertitudes liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et au secteur forestier devraient être prises en compte dans la législation mettant en œuvre l'objectif.

Une communication sur la gestion industrielle du carbone dans l'UE a été publiée dans le cadre de la communication UE 2040. La stratégie couvre le stockage et l'utilisation du dioxyde de carbone ainsi que les puits technologiques. Conformément au programme gouvernemental, la Finlande encouragera activement l'introduction à grande échelle de puits technologiques en Europe et en Finlande. En outre, des efforts seront déployés pour faciliter la reconnaissance du captage et de l'utilisation du dioxyde de carbone provenant de la combustion du bois dans la réglementation européenne, comme indiqué dans le programme gouvernemental. La Finlande partage le point de vue de la Commission selon lequel, pour atteindre ses objectifs climatiques, l'UE a besoin d'une stratégie de gestion du carbone industriel dans le cadre de ses mesures politiques de lutte contre le changement climatique.

Le Comité a également précisé les positions de la Finlande sur le développement de la mobilité militaire. La Finlande considère que la promotion de la mobilité militaire renforce la capacité de défense du pays, ainsi que la sécurité et la défense européennes. Cela renforce également la dissuasion et la défense collectives de l'OTAN et soutient à la fois la participation à la coopération internationale en matière de défense et le système de fourniture et de réception d'une assistance internationale.

https://valtioneuvosto.fi/-/10616/eu-ministerivaliokunta-linjasi-suomen-kantoja-eu-n-ilmastotavoitteisiin-ja-sotilaalliseen-liikkuvuuteen?languageId=en_US

Défense – Sécurité

La Finlande accorde 30 millions d'euros dans une acquisition en commune entre des pays européens

Le Premier ministre Petteri Orpo a annoncé à MTV que la Finlande participerait à hauteur de 30 millions d'euros à l'acquisition de munitions d'artillerie pour l'Ukraine.

HS/dim/A13

Nammo recevra 30 millions d'euros de financement européen

La Finlande a atteint son objectif en matière de financement des munitions par l'UE

L'industrie de défense finlandaise a reçu 32,5 millions d'euros de financement de l'UE pour accroître sa production de munitions. La décision de financement complète la décision prise par le ministère de la Défense en décembre d'allouer environ 24 millions d'euros à l'augmentation de la production nationale de munitions.

Le financement a été accordé par le biais du fonds ASAP (Act in Support of Ammunition Production), doté d'un budget d'environ 500 millions d'euros. L'industrie finlandaise a reçu l'intégralité du financement demandé.

Un total de 22,5 millions d'euros de financement de l'UE a été accordé à Nammo Lapua Oy pour une capacité supplémentaire de fabrication d'obus de 155 mm et 10 millions d'euros ont été accordés à Nammo Vihtavuori Oy pour augmenter la production de l'usine de nitro et de poudre existante.

https://valtioneuvosto.fi/-/suomi-saavutti-tavoitteensa-eu-n-ampumatarviketuotannon-rahoituksen-jaossa?languageId=en_US

La Finlande et les États-Unis intensifient leur coopération en matière de cybersécurité

Les représentants du ministère finlandais des Finances et du département du Trésor américain ont signé un mercredi 13 mars protocole d'accord (MoU) pour faciliter l'échange d'informations sur la cybersécurité entre le ministère finlandais des Finances et le département du Trésor américain. Le document n'est pas juridiquement contraignant.

Le protocole d'accord vise à établir des pratiques de partage d'informations sur les menaces et incidents de cybersécurité, les acteurs agissant en matière de cybermenace et diverses bonnes pratiques.

https://valtioneuvosto.fi/-/10623/suomi-tiivistaa-yhteistyota-yhdysvaltojen-kanssa-kyberturvallisuudessa?languageId=en_US

Le Hamas aurait éventuellement utilisé des technologies de Nokia

Le ministère des Affaires étrangères est en train d'enquêter si le Hamas a utilisé des technologies de Nokia pour des communications cryptées à Gaza. Hufvudstadsbladet rend compte des informations d'un quotidien israélien.

Nokia relève que des produits mentionnés dans l'article israélien sont vendus depuis le début des années 2000, et qu'ils sont utilisés dans les réseaux fixes partout dans le monde.

Selon Nokia, ses processus de vente sont réglementés et transparents et dans la zone en question, le groupe observe les procédures prévues par les autorités israéliennes.

HBL, HS/dim/A9

Augmentation de cyber-attaques en Suède et en Finlande

Helsingin Sanomat rend compte du nombre accru de cyber-attaques contre des autorités et organisations centrales de la société en Suède en 2023 par rapport à l'année précédente.

Selon le spécialiste de la sécurité informatique du centre de cyber-sécurité de Traficom, Matias Mesiä, les cas de piratage en ligne augmente en Finlande aussi. Les attaques par déni de service en particulier augmentent depuis l'automne dernier. En même temps, les organisations les identifient mieux qu'avant.

HS/dim/A9

Politique étrangère

Trois Finlandais soupçonnés de fraude concernant des fonds prévus pour l'Ukraine

La police judiciaire est en train d'enquêter sur un soupçon de détournement de fonds prévus pour acheter du matériel de protection en Ukraine.

Le ministère ukrainien de la défense aurait transféré 5,7 millions d'euros à une entreprise finlandaise en avril 2022 pour l'achat de gilets pour l'Ukraine. La moitié des gilets seulement a été livrée.

HS/sam/A15

Le ministère des Affaires étrangères suspend en Thaïlande la réception des demandes de visa pour les cueilleurs de baies

Le ministère des Affaires étrangères a décidé de suspendre en Thaïlande la réception des demandes de visa pour les cueilleurs de fruits sauvages. La suspension s'applique à tous les candidats dans les pays de la circonscription consulaire de l'ambassade de Finlande à Bangkok : Thaïlande, Cambodge et Myanmar. Cela signifie que les visas Schengen ne seront pas délivrés aux cueilleurs de baies de ces pays pour la saison de l'été 2024.

En février 2023, le ministère des Affaires étrangères a considérablement renforcé les directives relatives au traitement des demandes de visa pour les cueilleurs de fruits sauvages. Après la campagne de 2023, le ministère a procédé à une évaluation approfondie des conditions de délivrance des visas Schengen. L'évaluation a été réalisée dans le contexte des allégations formulées à l'automne 2023 concernant de graves délits liés à la campagne de 2023.

Les visas pour la cueillette de baies sauvages ont été délivrés en partant du principe que les cueilleurs entrent dans le pays dans un but comparable au tourisme, récoltent librement les baies sauvages dans le cadre du droit de tout un chacun de récolter les baies dans la nature et vendent les produits qu'ils ont récoltés comme ils le veulent. Cependant, il est évident que la pratique actuelle dans le secteur contredit cette hypothèse. Le ministère des Affaires étrangères a appris que les cueilleurs de baies sauvages concluaient généralement des contrats de travail.

Les accusations et soupçons liés à une traite d'êtres humains concernent des centaines de victimes. Le risque évident et grave d'exploitation et de traite des êtres humains doit être pris en compte lors de l'examen des demandes de visa. En tant qu'autorité chargée des visas, le ministère des Affaires étrangères prend très au sérieux l'exploitation des cueilleurs de baies sauvages thaïlandais.

L'objectif du gouvernement est de trouver une solution globale à long terme à l'entrée des cueilleurs de baies sauvages en Finlande à partir de la saison de 2025. À cette fin, un groupe de travail nommé par le ministère de l'Économie et de l'Emploi et l'institut Pellervo PTT réalisera des analyses d'impact concernant différentes options de réglementations au printemps 2024.

Les demandes de visa des autres personnes que les cueilleurs de baies continueront d'être reçues et traitées comme d'habitude à l'ambassade de Finlande à Bangkok, et les demandes seront traitées individuellement conformément à la réglementation sur les visas.

https://valtioneuvosto.fi/-/ulkoministerio-keskeyttaa-luonnonmarjanpoimijoiden-viisumihakemusten-vastaanoton-thaimaassa?languageld=en_US

Le ministère des Affaires étrangères lutte contre les comportements inappropriés sur le lieu de travail

Il y a eu récemment un débat public sur les allégations de comportement inapproprié au sein du ministère finlandais des Affaires étrangères. Toutes les allégations de comportement inapproprié, de harcèlement et de harcèlement sexuel sont prises au sérieux et font l'objet d'une enquête, a déclaré le sous-secrétaire d'État Pekka Puustinen.

Pekka Puustinen, sous-secrétaire d'État, explique dans une interview publiée en anglais comment le ministère traite les allégations de comportement inapproprié.

https://valtioneuvosto.fi/-/ulkoministerio-puuttuu-epaasialliseen-kaytokseen-tyoyhteisossa?languageld=en_US

L'enquête sur le cas de harcèlement de l'ambassadeur Jari Vilén ne sera pas confiée à un cabinet d'avocats

Le ministère des Affaires étrangères revient sur sa décision d'utiliser un cabinet d'avocats privé pour enquêter sur les allégations de harcèlement contre Jari Vilén ambassadeur de Finlande à Ottawa. La direction du ministère a estimé que le coût engendré aurait été trop important.

Selon le sous-secrétaire d'État Pekka Puustinen, la décision relève de la ministre des Affaires étrangères Elina Valtonen et du directeur général Jukka Salovaara.

Puustinen relève que le coût à l'origine évalué à quelques dizaines de milliers d'euros se serait élevé à quelques centaines de milliers d'euros.

Selon lui, le fait que le médiateur du Parlement devait enquêter sur la procédure par laquelle le ministère des Affaires étrangères faisait appel à un cabinet d'avocats privé pour enquêter sur un cas concernant les responsabilités de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail n'a pas influencé la décision de revenir sur l'intention d'utiliser un cabinet privé.

HS/sam

Education

Chute du nombre d'échanges d'étudiants

Helsingin Sanomat rend compte de la chute des départs en échange des étudiants de l'Université de Helsinki. Le nombre d'échanges n'est plus que la moitié par rapport à ce qu'il était sur la période 2010-2016. A cette époque-là, 1200 étudiants de l'Université de Helsinki partaient en échange tous les ans contre 600 en 2022.

Selon les statistiques, plus d'étudiants étrangers viennent à Helsinki que des étudiants de l'Université de Helsinki partent à l'étranger.

Le souci financier freine les étudiants, ainsi que les problèmes de santé mentale et les liens familiaux ou de couple.

Toutes les facultés n'encouragent pas les échanges de la même façon.

La première destination des échanges pour les étudiants de Helsinki est la France, avant les Pays-Bas et le Japon.

Les étudiants étrangers en échange accueillis à l'Université de Helsinki viennent le plus souvent de l'Allemagne, de la France et de l'Italie.

HS/lun